

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL 2020



LISIEUX
NORMANDIE

ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIÈRES

CADRE REGLEMENTAIRE _____	1
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020 _____	2
PERIMETRE DU SERVICE _____	3
Le territoire de l'Agglomération _____	3
Le périmètre de service _____	3
ORGANISATION DU SERVICE _____	5
Les grands principes organisationnels _____	5
Les déchèteries _____	6
Les recyclables secs _____	13
Les Déchets Résiduels _____	17
Les services de proximité _____	21
BILAN QUANTITATIF _____	22
Les flux globaux _____	22
Focus sur les flux de déchèteries _____	24
Performances de valorisation _____	26
BILAN FINANCIER _____	27
Budget d'investissement _____	27
Budget de fonctionnement _____	28
ACTIONS DE SENSIBILISATION _____	33
Education au tri et à la réduction des déchets en milieu scolaire _____	33
Sensibilisation du grand public _____	34
Interventions ciblées _____	35
LISTE DES ABREVIATIONS _____	36

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence présente à son Assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de ce document est double :

- **Rassembler et mettre en perspective les données** existantes sur le sujet, dans une logique de transparence.
- **Permettre l'information des citoyens et des élus sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service** et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et est diffusé aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public.

Le présent document constitue ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour l'année 2020.

Figure 1 : Précisions lexicales

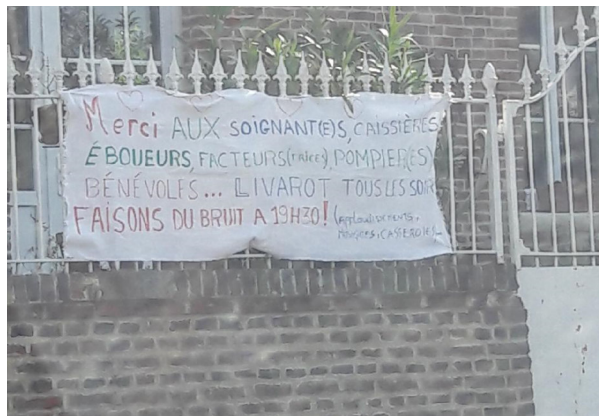
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES					
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets					
DECHETS OCCASIONNELS		DECHETS DANGEREUX DES MENAGES		DECHETS DE ROUTINE	
Hors déchets végétaux Cartons, bois, mobilier, métaux, déchets inertes, déchets non valorisés (enfouissement)	Déchets végétaux	DDS (déchets diffus spécifiques ou déchets chimiques)	Déchets d'amiante lié	Recyclables secs Emballages légers, papiers graphiques, verre	Déchets résiduels (ce qui reste après avoir trié ses déchets)
		DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	DASRI (déchets d'activités de soin à risques infectieux)		

Source : Observatoire des déchets de Normandie

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

Les principaux faits marquants en 2020 ont été :

- **La crise sanitaire de la COVID 2019** au cours de laquelle la collecte des déchets ménagers a été assurée sans discontinuer par les agents du service public et par les prestataires privés partenaires de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Comme tous les équipements d'accueil du public, les déchèteries ont d'abord été fermées lors du premier confinement ; elles ont été rouvertes rapidement (dès le 30 avril) d'abord pour les professionnels, sur rendez-vous, puis, à partir du 11 mai pour tous les usagers avec l'application des gestes barrière et un élargissement des plages d'ouverture pour éviter de trop fortes affluences. Les files d'attente devant les 8 déchèteries communautaires étaient pourtant très longues à leur réouverture.



Il est à noter que malgré les fortes tensions pendant cette période compliquée, les agents de collecte ont régulièrement pu constater des mots d'encouragement de la population à leur attention.

Déchèterie d'Orbec



- **L'intégration des compétences historiquement exercées par le SICDOM Livarot-Orbec-Vimoutiers** à la suite de la dissolution de ce syndicat le 31 décembre 2019. Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a ainsi repris la gestion des deux déchèteries situées à Livarot et Orbec en accueillant dans son effectif les agents qui en assuraient l'exploitation. L'agglomération assume désormais également la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets collectés sur ce secteur géographique ainsi que le suivi trentenaire de l'ancienne installation de stockage de déchets ultimes située à Meulles.

PERIMETRE DU SERVICE

LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Née au 1^{er} janvier 2017, l'agglomération rassemble **53 communes** (110 communes historiques) et compte près de **76 000 habitants**. C'est un territoire à **dominante rurale** structuré autour des **pôles urbains** de Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Orbec et Saint-Pierre-sur-Dives.

Figure 2 : Territoire de l'agglomération



CALN - Droits réservés - Janvier 2020

LE PERIMETRE DE SERVICE

Le périmètre d'intervention du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne recouvre cependant pas les limites territoriales :

- À la suite de la dissolution au 31/12/2017 du SIDMA Cœur Pays d'Auge qui desservait 63 communes (68 historiques) dont 22 (23 historiques) de l'ex-Communauté de communes de Cambremer, l'agglomération a repris les contrats préexistants et maintenu les services apportés sur l'ensemble de l'ancien secteur SIDMA. Ainsi, les services et les bilans présentés ci-après couvrent également 10 communes de la Communauté de communes Terre d'Auge (Auvillars, Bonnesbosq, Drubec, Formentin,

Le Fournet, Léaupartie, Manerbe, Repentigny, La Rocque-Baignard et Valsemé) et 6 communes de Normandie Cabourg Pays d’Auge (Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol).

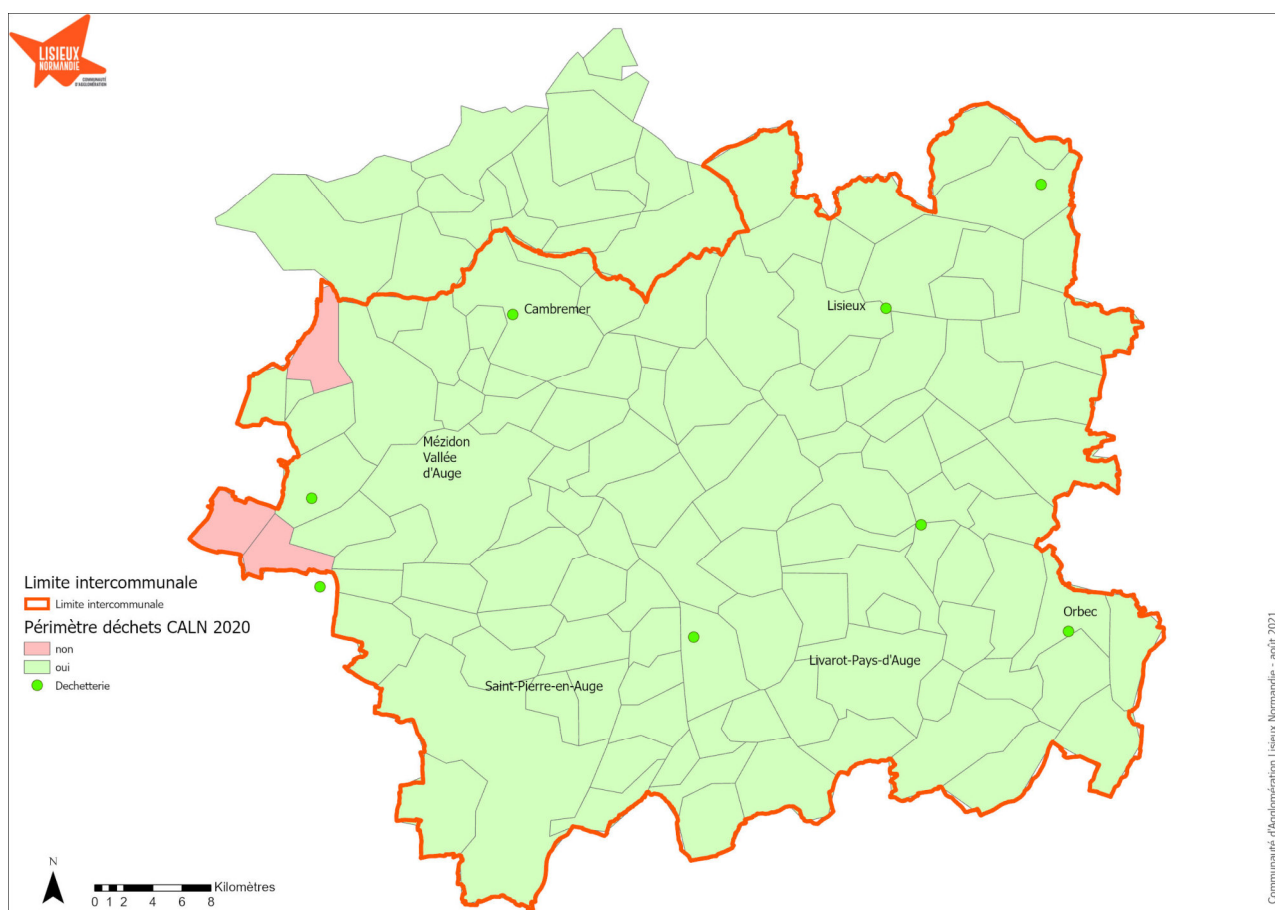
- Trois communes historiques de l’agglomération (Méry-Corbon, Magny-la-Campagne et Vieux-Fumé) étaient encore desservies en 2020 par le SMEOM de la Région d’Argences. Les flux produits par ces habitants ne sont donc pas intégrés au présent bilan.

Avec la dissolution du SICDOM Livarot-Orbec-Vimoutiers au sud du territoire, l’organisation technique et administrative de la compétence déchets a été étendue en 2020.

Ainsi le périmètre d’exercice du service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d’agglomération Lisieux Normandie en 2020 était le suivant :

- **70 communes desservies** (123 historiques) ;
- **77 855 habitants desservis.**

Figure 3 : Périmètre de service 2020

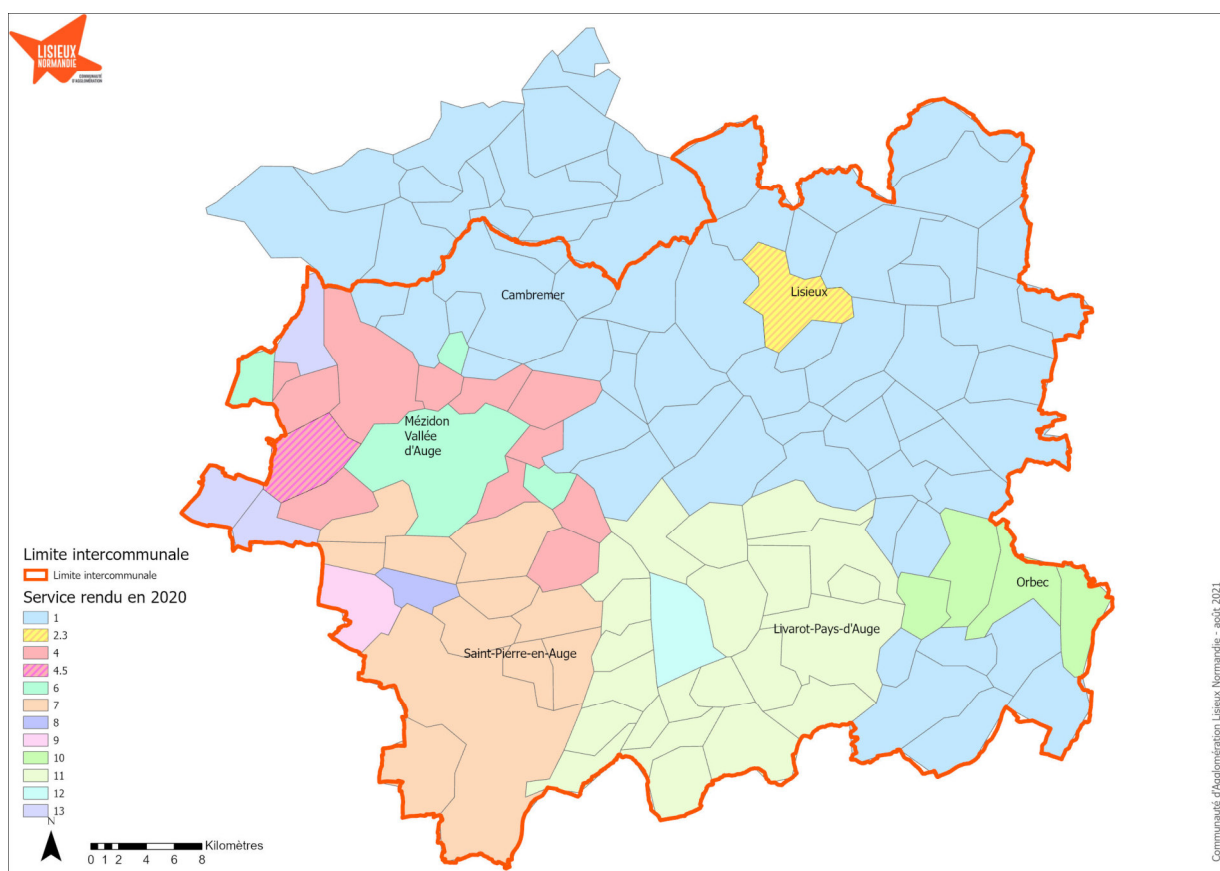


ORGANISATION DU SERVICE

LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a maintenu les services de gestion des déchets ménagers et assimilés historiquement mis en place par les EPCI antérieurs. Ainsi, le territoire est marqué par un nombre important d'organisations différentes.

Figure 4 : Carte des différentes organisations du service



Sur tout le territoire, **huit déchèteries** communautaires permettent de mobiliser la grande majorité des déchets occasionnels des habitants avec des particularités propres à chaque site. **Pour le verre, des colonnes d'apport volontaire sont présentes sur l'ensemble du**

territoire pour permettre aux habitants de trier les bouteilles, bocaux et pots. Pour les recyclables secs hors verre et les déchets résiduels, les modalités des services apportés à la population varient.

« Les habitants peuvent observer treize organisations différentes de gestion des déchets sur le territoire selon les modes de pré-collecte, de collecte et les services de proximité mis en œuvre. »

Figure 5 : Les grands principes organisationnels

Code	Recyclables secs hors verre			Déchets résiduels		Collectes spécifiques
	Consigne	Mode	Fréq.	Mode	Fréq.	Flux concernés
1	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C1	-
2	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Encombrants
3	2 flux ECT	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C3	Encombrants / Cartons pro
4	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C1	Encombrants
5	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C2	Encombrants
6	1 flux hors ECT	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C1	Encombrants / Bennes végétaux
7	1 flux hors ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte bac	C1	-
8	1 flux hors ECT	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C1	-
9	1 flux hors ECT	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Végétaux / Cartons pro
10	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Apport volontaire	-	-
11	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte sac	C1	-
12	1 flux ECT	Apport volontaire	-	Porte-à-porte sac	C2	-
13	2 flux ECT	Porte-à-porte bac	C0,5	Porte-à-porte bac	C1	Bennes végétaux

C1 : 1 collecte par semaine / C2 : 2 collectes par semaine / C3 : 3 collectes par semaine / C0.5 : 1 collecte toutes les 2 semaines / ECT : Extension de consigne de tri

LES DECHETERIES

Une grande partie des déchets produits sur le territoire est collectée à travers le réseau de déchèteries qui couvrent le territoire.



Déchèterie à Hermival-les-Vaux



Déchèterie à Orbec

Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture

Tous les habitants du territoire peuvent accéder à toutes les déchèteries.

Depuis la dissolution du SICDOM Livarot-Orbec-Vimoutiers et l'intégration des déchèteries situées à Livarot et Orbec, l'agglomération est propriétaire de 8 sites :

- A Hermival-les-Vaux, Moyaux, Cambremer, Saint-Cyr-du-Ronceray, Mézidon-Canon, Livarot, Orbec sur le territoire communautaire ;
- L'installation située à Escures-sur-Favières, bien qu'extérieure au territoire est également gérée par Lisieux Normandie.

Les habitants des communes desservies par le SMEOM de la Région d'Argences ont accès au site de Moulthoué géré par ce syndicat.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil des habitants dans les déchèteries communautaires et de faciliter leur exploitation, de nouveaux horaires d'ouverture ont été mis en place depuis le 11 mai 2020.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie à Mézidon-Canon ont ainsi été largement accrus afin de tenir compte de l'affluence de ce site. A l'exception du lundi matin où toutes les déchèteries sont fermées pour assurer l'évacuation des bennes et la formation des agents, les habitants du territoire peuvent systématiquement trouver au moins 4 déchèteries ouvertes. Tous les sites sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis après-midi ainsi que les samedis toute la journée.

Figure 6 : Les horaires des déchèteries (à compter du 11 mai 2020)


COVID-19

RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES


HORAIRES D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLES
(COMMUNES AUX PROFESSIONNELS ET AUX PARTICULIERS - SANS RENDEZ-VOUS)
9H30 - 12H / 14H - 17H45
(DERNIÈRE ENTRÉE À 17H30)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Escures-sur-Favières	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Livarot	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mézidon-Canon	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Orbec	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Cambremer	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Hermival-les-Vaux	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Moyaux	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
St-Cyr-du-Ronceray	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert


TOUTES LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE LUNDI MATIN ET LE DIMANCHE




MASQUES ET GANTS
À PRIVILÉGIER




DISTANCE DE 1 M
ENTRE L'USAGER ET L'AGENT



PAS DE PRÊT
D'OUTILLAGE



RESPECT DU PARCOURS
DE DÉCHARGEMENT



CALME ET RESPECT

Tél. 02 50 68 90 27 | environnement@agglo-lisieux.fr | www.lisieux-normandie.fr

Conditions d'accès dans les déchèteries



L'ensemble des habitants (particuliers et professionnels) de l'agglomération a accès à toutes ces déchèteries. Depuis la crise sanitaire, l'accès est gratuit pour tous, professionnels comme particuliers mais des réflexions sont en cours pour instaurer un contrôle des accès comprenant le cas échéant une facturation de certains apports.

A noter qu'une convention mise en place avec la Communauté de communes du Pays de Falaise permet aux habitants de Vendevre de se rendre à la déchèterie à Escures-sur-Favières plus proche de leur domicile.

« Des conventions entre collectivités facilitent la vie des habitants pour se rendre à la déchèterie en effaçant les limites administratives. »

Une convention similaire entre la Communauté de communes des Vallées de l'Auge et du Merlerault et l'agglomération permet aux habitants de Val-de-Vie d'utiliser la déchèterie située à Vimoutiers depuis 2020.

Déchets acceptés dans les déchèteries et filières

Une déchèterie a vocation de permettre à l'utilisateur de trier au maximum ses déchets pour que ces derniers soient ensuite valorisés. Les usagers des déchèteries peuvent ainsi trier leurs déchets en **une vingtaine de filières de valorisation**. Dans les faits, beaucoup trop de déchets sont encore déposés par les usagers en mélange, non triés dans les bennes destinées à l'enfouissement, mode de traitement très coûteux et sans valorisation. C'est pourquoi, l'agglomération a fait le choix d'appeler cette filière « déchets non valorisés » par opposition aux filières de valorisation et de ne plus employer le terme « encombrants » qui n'est pas assez explicite pour les usagers.

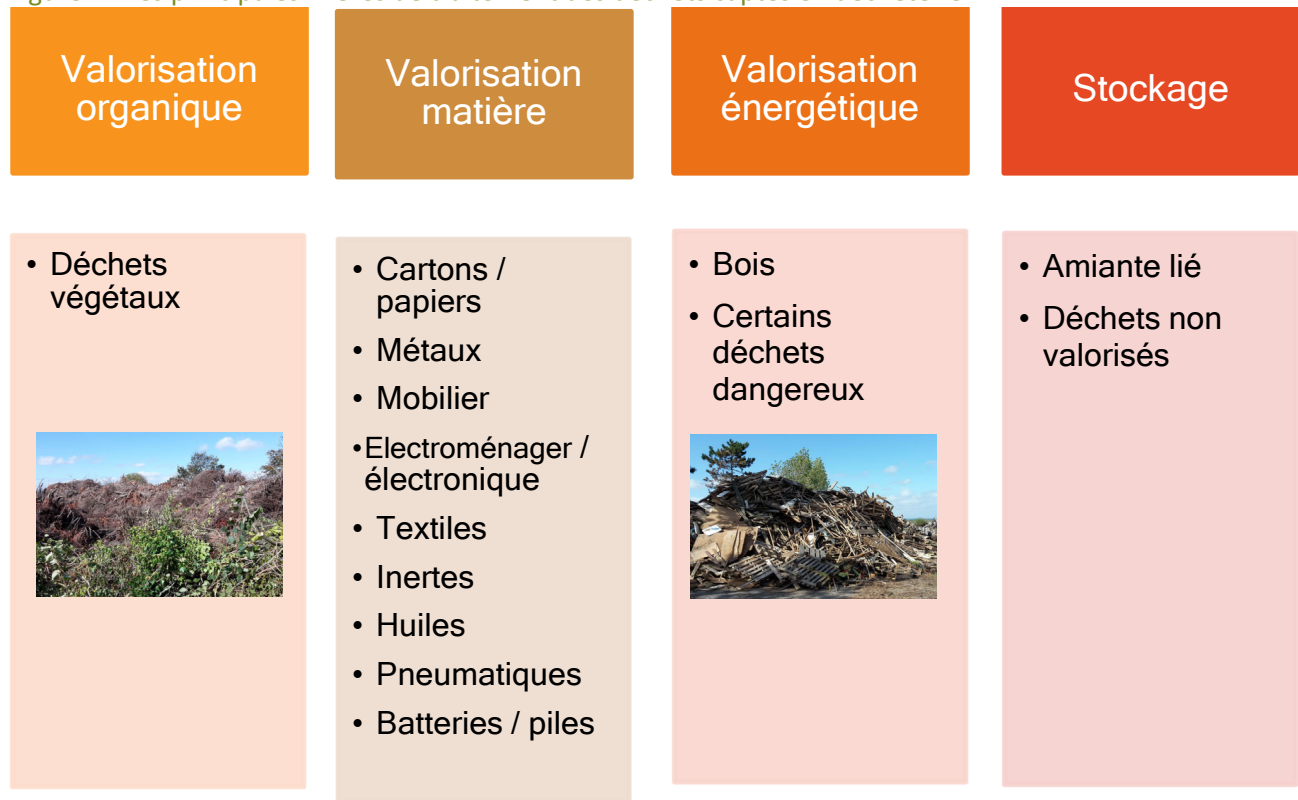
Les déchets d'amiante lié, très particuliers et coûteux, ne sont acceptés que sur la déchèterie à Hermival-les-Vaux.

Le tri des déchets par les usagers permet ainsi de valoriser ceux-ci de différentes façons :

- La **valorisation organique** qui permet le retour au sol de la matière organique contenue dans les déchets biodégradables comme les déchets végétaux après un processus adéquat.
- La **valorisation matière ou recyclage** qui vise à fabriquer de nouveaux produits à partir de la matière des déchets captés comme pour les métaux qui sont triés par matériau puis refondus par l'industrie métallurgique.
- La **valorisation énergétique** via un processus de combustion (pour le bois par exemple qui alimente des chaufferies collectives) ou d'incinération (pour certains déchets dangereux).

- Le **stockage** dans des installations classées pour les déchets non valorisés.

Figure 7 : Les principales filières de traitement des déchets captés en déchèterie



Certaines filières sont organisées à l'échelle nationale par des éco-organismes agréés par l'Etat dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), laquelle rend les metteurs sur le marché responsables de la fin de vie des objets et produits qu'ils vendent. La collecte et le traitement de ces déchets sont ainsi financés par les producteurs à travers l'éco-participation incluse dans le prix de vente et est par conséquent, gratuite pour le contribuable. Il est donc important que les usagers priorisent ces filières (ex. : tout le mobilier même en morceaux quelle que soit sa nature (bois, métal, plastique, etc.), tous les appareils fonctionnant à l'électricité, les textiles, les piles et accumulateurs, etc.) lors de leurs dépôts en déchèteries.

Mode de gestion des déchèteries

L'exploitation haut-de-quai (c'est-à-dire l'accueil des usagers par des agents de déchèterie) est assurée par un prestataire de service sur les déchèteries à Cambremer, Hermival-les-Vaux, Moyaux et Saint-Cyr-du-Ronceray tandis que des agents territoriaux assurent le même service sur les 4 autres sites. Pour le transport et le traitement des déchets, l'agglomération fait systématiquement appel à des prestataires (ou à des éco-organismes).

Ayant hérité des marchés passés par les anciennes structures aujourd'hui dissoutes, l'agglomération dispose d'une quinzaine de contrats et conventions pour les différentes déchèteries.

Figure 8 : Les marchés publics en vigueur à Escures-sur-Favières

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des déchets végétaux, des déchets de bois, des déchets inertes, des cartons et des déchets non valorisés en déchèterie	VEOLIA / SEP VALORISATION	01/10/2017	31/03/2019
			31/03/2020
			31/10/2021
Transport et valorisation des métaux	PASSENAUD	01/10/2017	31/03/2019 31/03/2020 30/06/2021
Collecte et traitement des déchets dangereux	TRIADIS	01/08/2019	30/06/2021

Figure 9 : Les marchés publics en vigueur à Mézidon-Canon

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des végétaux, des déchets inertes et des déchets de bois Transport des déchets non valorisés	SEP VALORISATION	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/10/2021
Traitement des déchets non valorisés	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Transport et valorisation des métaux et des cartons	GDE	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			30/06/2021 (Métaux) 31/10/2021 (cartons)
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/01/2016	31/12/2018 31/12/2019 30/06/2021



Figure 10 : Les marchés publics en vigueur à Hermival-les-Vaux, Cambremer, Moyaux et St-Cyr-du-Ronceray

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Exploitation haut-de-quai des déchèteries	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			31/10/2021
Transport des déchets des déchèteries et traitement des déchets inertes	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			31/10/2021
Traitement des déchets de bois	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			31/10/2021
Transport et valorisation des métaux	SUEZ NORMANDIE	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			30/06/2021
Transport et traitement des déchets d'amiante lié	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2019
			31/03/2020
			31/10/2021
Valorisation des déchets végétaux	ATOUT COMPOST	01/04/2015	31/10/2021
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/04/2015	31/03/2019
			31/03/2020
			30/06/2021

Focus sur les évolutions mises en œuvre en déchèterie

Extension de la filière REP des déchets d'éléments d'ameublement dite « mobilier »

En octobre 2020, les déchèteries à Mézidon-Canon et Saint-Cyr-du-Ronceray ont été équipées d'une benne « mobilier », ce qui a permis de porter le nombre de déchèteries équipées à 5 (en plus de celles à Hermival-les-Vaux, Cambremer et Escures-sur-Favières). Les 3 restantes doivent être équipées en 2021.

écomobilier

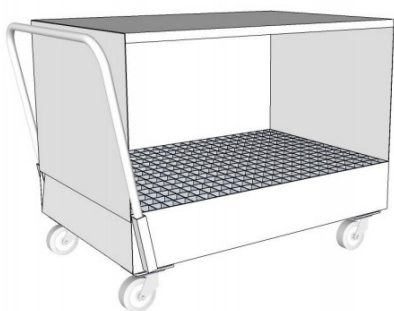
Mise en place de la filière REP des déchets diffus spécifiques dite « Eco-DDS »

En 2020, l'agglomération a contractualisé avec l'éco-organisme agréé Eco-DDS pour la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets chimiques des ménages dont la liste a été définie par arrêté ministériel. A l'instar des autres filières REP (à responsabilité élargie des producteurs), Eco-DDS prend en charge gratuitement les Déchets Diffus Spécifiques définis dans son agrément, ce qui représente environ 70% du gisement.



Depuis octobre 2020, cette filière est opérationnelle sur toutes les déchèteries.

Acquisition de chariots de pré-tri des déchets dangereux



L'ensemble des déchèteries a été équipé en chariots de pré-tri permettant de recevoir sur rétention et sous abri les DDS (déchets chimiques) déposés par les usagers. Ces déchets sont ensuite triés par catégorie et conditionnés dans des contenants étanches dans un local dédié dont l'accès est interdit aux usagers.

Recours à la reprise gratuite des pneus VL et motos

En juin 2020, l'agglomération a sollicité les services de France Recyclage Pneumatiques pour bénéficier de la charte de reprise gratuite des pneus de voitures et de deux-roues. Auparavant, l'agglomération avait recours à des prestataires payants.



Valorisation des huiles alimentaires

En août 2020, l'agglomération a contractualisé avec la société MJR Négoce basée à Sierville (76) pour la collecte et la valorisation des huiles alimentaires déposées dans les déchèteries. MJR Négoce rachète ces huiles à l'agglomération.

LES RECYCLABLES SECS

Les recyclables secs sont constitués de différentes natures de déchets (les emballages en verre, plastique, carton, papier, métal et les papiers graphiques, journaux, magazines...).

Les consignes de tri et les modalités de collecte mises en œuvre par les anciens territoires sont variables sur le périmètre d'intervention de l'agglomération.

Gestion du verre



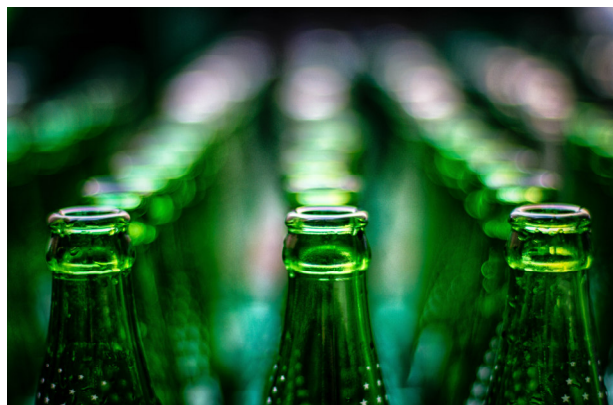
Le verre est collecté **en apport volontaire sur l'ensemble du territoire** avec **259 colonnes** mises à disposition des habitants sur la voie publique, soit **une colonne pour 292 habitants en moyenne**.

Le vidage des bornes est confié à des prestataires de service qui doivent optimiser la collecte en fonction du remplissage des bornes.

Figure 11 : Les marchés publics en vigueur pour la collecte du verre

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Secteur ex-SIDMA	MINERIS	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			30/11/2021
Secteur ex-CCVA	SPHERE	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			30/11/2021
Secteur ex-CC3R	SPHERE	01/10/2017	31/03/2019
			31/03/2020
			30/11/2021

« Le verre collecté sur le territoire de l'agglomération est recyclé dans une usine normande au Havre par la société TOURRES et Cie. »



Gestion des recyclables secs hors verre

Les consignes de tri

Sur le territoire de l'agglomération, **deux consignes de tri des emballages étaient encore en vigueur en 2020** selon que les habitants pouvaient ou non déposer tous les emballages plastiques (films, pots, barquettes, sacs...) avec les traditionnels bouteilles et flacons en plastique.

Partout, les habitants peuvent déposer dans le contenant jaune :

- Les flacons et bouteilles plastiques (eau, gel douche, lessive, sodas ...).
- Les cartonnettes (petits emballages en carton) et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)
- Les boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.
- Le papier et les journaux magazines.

Sur les secteurs autorisant historiquement les extensions de consigne de tri, ils peuvent y ajouter :

- Pots et tubes en plastique (pots de crème, de yaourt, de glace, chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)
- Barquettes en plastique et polystyrène (barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)
- Films plastiques (films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle...)
- Sacs plastiques

Cette pratique dite ECT pour Extension des Consignes de Tri est admise sur les secteurs n°1/2/3/10/11/12/13 de la figure 5 page 6 ; elle couvre 75% de la population communautaire en 2020.

Les modes de pré-collecte et de collecte

Au-delà des consignes de tri, les modalités de collecte des recyclables secs hors verre sont également variables sur le périmètre d'intervention de l'agglomération (cf. figure 5 page 6).



Les filières de valorisation

Après collecte, les recyclables hors verre sont acheminés jusqu'à des centres de tri pour permettre leur affinage (séparation des indésirables appelés refus) en vue de leur recyclage.

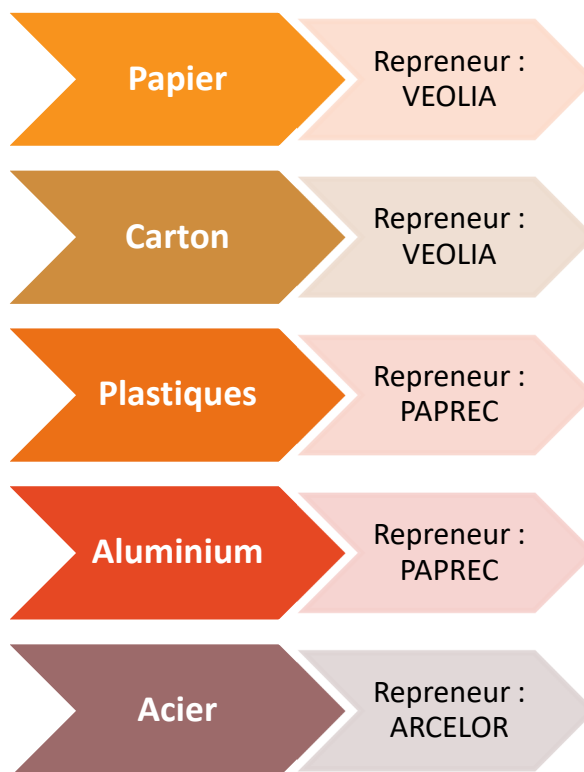
Les marchés afférents à cette prestation étant les mêmes en 2020 qu'en 2019, l'agglomération a recourt à **3 centres de tri** :

- A Lisieux, le site de **BAC Environnement**, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, accueille les papiers collectés sur le secteur de l'ex-SIDMA.
- Le centre de tri **d'IPODEC** au Havre traite les recyclables collectés sur l'ex-CCVA, l'ex-SIDMA et l'ex-SICDOM Livarot-Orbec-Vimoutiers.
- A Donville-les-Bains, c'est la **SPHERE** qui trie les recyclables collectés sur l'ex-CC3R.



La valorisation des recyclables triés est assurée par le biais de contrats de reprise signés le 1er janvier 2018 pour une durée maximale de 5 ans. La CALN a choisi de privilégier les exutoires européens pour le recyclage de ses matériaux et a imposé **75 % d'exutoires français**. Ces contrats de reprise sont passés pour l'ensemble du périmètre de service.

Figure 12 : Les repreneurs des recyclables hors verre



Les modes de gestion

Sur les communes de Saint-Pierre-sur-Dives et Hiéville, le ramassage au porte-à-porte des recyclables est assuré par la **régie communautaire**. Ailleurs, la collecte de ces matériaux est confiée à des **prestataires de service** dans le cadre de marchés publics contractés par les EPCI historiques.

Figure 13 : Les marchés publics en vigueur pour la collecte et le tri des recyclables

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHE	FIN DU MARCHE
Secteur ex-SIDMA			18/02/2020
Collecte et tri des papiers	BAC ENVIRONNEMENT	19/02/2015	18/02/2021 18/02/2022
Secteur ex-SIDMA			31/03/2018
Collecte porte-à-porte des emballages	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2019 31/03/2020 30/11/2021
Secteur ex-SIDMA			31/03/2020
Tri des emballages	IPODEC	01/03/2015	31/03/2021 31/03/2022
Secteur ex-CCVA			31/12/2018
Collecte porte-à-porte des recyclables	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2019 30/11/2021
Secteur ex-CCVA			31/12/2018
Tri des recyclables	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2019 31/12/2020
Secteur ex-CC3R			
Collecte porte-à-porte des recyclables	Régie	-	-
Secteur ex-CC3R			31/03/2019
Collecte apport volontaire et tri des recyclables	SPHERE	01/10/2017	31/03/2020 30/11/2021

LES DECHETS RESIDUELS

Les déchets résiduels sont les déchets qui restent après que l'administré a trié ses déchets valorisables.

Les modalités de pré-collecte et de collecte des déchets résiduels

L'agglomération a maintenu les schémas de collecte mis en place par les différentes collectivités compétentes antérieurement.

Si **4 communes de l'ex-CCPO** ont opté pour une collecte par **apport volontaire** dans des colonnes enterrées ou semi-enterrées, le **ramassage au porte-à-porte est en vigueur sur le reste du périmètre d'intervention de l'agglomération.**

Pour les communes au porte-à-porte, les modalités de pré-collecte diffèrent cependant selon les secteurs.

Dans certains cas, la collectivité fournit des équipements :

- Des sacs pour les habitants et professionnels de l'ex-CCPL et des bacs de regroupement pour les endroits difficiles d'accès ;
- Des bacs pour les habitants de Lisieux et les professionnels de toutes les communes de l'ex-SIDMA ;
- Des bacs pour les habitants et professionnels de toutes les communes de l'ex-CC3R.

Sur l'ex-CCVA et les autres communes de l'ex-SIDMA aucun dispositif de pré-collecte n'est fourni à la population qui est libre d'utiliser des sacs ou des bacs à sa charge.

Il peut être précisé que sur les 3 communes desservies par le SMEOM, les habitants sont équipés de bacs.

Figure 14 : Les contenants autorisés pour la collecte au porte-à-porte des déchets résiduels



Dans les communes desservies au porte-à-porte, les habitants et autres usagers du service (commerçants, professionnels, administrations...) disposent de ramassages de **1 à 3 fois par semaine.**

Les filières de traitement des déchets résiduels

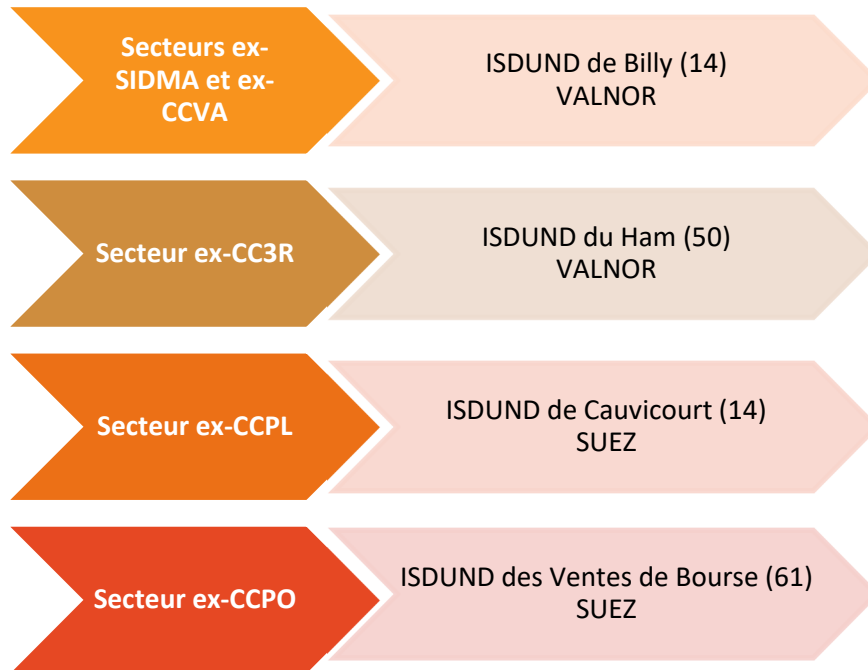
En 2020, tous les déchets résiduels collectés sur le territoire étaient enfouis dans des installations de **stockage** de déchets ultimes non dangereux (ISDUND).

Source : Observatoire des déchets de Normandie



Les quatre sites de traitement utilisés étant relativement éloignés, **l'agglomération s'appuie sur le quai de transfert d'un prestataire (VEOLIA)**, basé à Lisieux, pour massifier les déchets résiduels collectés sur les secteurs de l'ex-SIDMA et de l'ex-CC3R.

Figure 15 : Les filières de traitement des ordures ménagères résiduelles



Les modes de gestion des déchets résiduels

Depuis 2020, l'agglomération assume pleinement la collecte et le traitement des déchets résiduels produits sur son territoire à l'exception des 3 communes desservies par le SMEOM de la Région d'Argences.

Si, pour le traitement, la collectivité s'appuie exclusivement sur des prestataires de service dans le cadre de marchés publics issus des anciens territoires, deux modes de gestion cohabitent pour la collecte :

- la régie communautaire intervient sur les secteurs de l'ex-CC3R et de l'ex-CCPL ;
- des prestataires de service collectent les déchets résiduels sur les autres secteurs du territoire.

De la même manière, la régie communautaire assure la maintenance des bacs sur l'ex-CC3R tandis qu'un prestataire intervient pour cette même opération sur l'ex-SIDMA.

Figure 16 : Les marchés publics en vigueur pour les déchets résiduels sur l'ex-SIDMA

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			30/11/2021
Transfert et transport	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Traitement	VALNOR	01/03/2015	31/03/2020
			31/12/2020
Maintenance des bacs	ESE	01/01/2016	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021

Figure 17 : Les marchés publics en vigueur pour les déchets résiduels sur l'ex-CCVA

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			30/11/2021
Traitement	VALNOR	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020

Figure 18 : Les marchés publics en vigueur pour les déchets résiduels sur l'ex-CC3R

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	Régie	-	-
Traitement	VALNOR	01/01/2018	31/03/2019
			31/03/2020
			31/12/2020
Maintenance des bacs	Régie	-	-

Figure 19 : Les marchés publics en vigueur pour les déchets résiduels sur l'ex-CCPO

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte apport volontaire	SPHERE	01/01/2018	31/03/2019
			31/03/2020
			30/11/2021

LES SERVICES DE PROXIMITE

Au-delà des services habituels décrits ci-avant et qui desservent l'ensemble des habitants du territoire, des collectes spécifiques avaient été mises en œuvre par les anciens territoires pour certains flux et certains secteurs ; ces services dits de proximité ont été maintenus par l'agglomération dans l'attente d'éventuelles nouvelles orientations.

Figure 20 : Les services de proximité assurés par l'agglomération



Collecte de déchets végétaux

- Via des bennes mises à disposition sur 4 communes déléguées de Mézidon-Vallée-d'Auge. Prestation SEP Valorisation.
- Via une collecte au porte-à-porte sur Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des cartons des professionnels

- Auprès des commerçants du centre-ville de Lisieux. Prestation Bac Environnement.
- Auprès des commerçants et autres professionnels de Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des encombrants

- 2 fois par an sur Lisieux. Prestation Veolia.
- 2 fois par an sur Mézidon-Vallée-d'Auge et Bissières. Prestation Veolia.



Nettoyage des abords des points d'apport volontaire

- Sur les 4 communes de l'ex-CCPO en apport volontaire pour les déchets résiduels, nettoyage 2 fois par semaine des dépôts au sol.
- Sur les communes de l'ex-CCPL en apport volontaire pour les recyclables secs, nettoyage 1 fois par semaine des dépôts au sol.
- Régie.



Interventions chez les personnes à mobilité réduite (PMR)

- Ramassage des déchets résiduels auprès des PMR sur Orbec où la collecte est en apport volontaire ainsi qu'auprès de certains établissements de l'ex-CCPO et de l'ex-CCPL (écoles, mairies, EPHAD, etc.).
- Régie

Il convient de souligner que la collecte au porte-à-porte des encombrants ne permet pas le niveau de tri existant en déchèterie et génère des dépôts qui restent sur la voie publique faute de prise en charge (déchets dangereux, électroménager...).

BILAN QUANTITATIF

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie (CALN) est issue d'un regroupement de plusieurs territoires. Certaines anciennes structures chevauchaient le périmètre actuel de l'agglomération et plusieurs marchés de ces anciennes structures ont cours jusqu'à fin 2021. C'est pourquoi l'agglomération assure le service de collecte et traitement des déchets sur **16 communes** de Normandie Cabourg Pays d'Auge et de Terre d'Auge (hors CALN) jusqu'à la fin 2021. Les productions de ces habitants sont donc prises en compte dans les données ci-après.

A l'inverse, l'agglomération ne dessert pas les **3 communes** de son territoire gérées par le SMEOM de la région d'Argences. Les flux collectés sur ce secteur ne sont donc pas pris en compte dans les calculs.

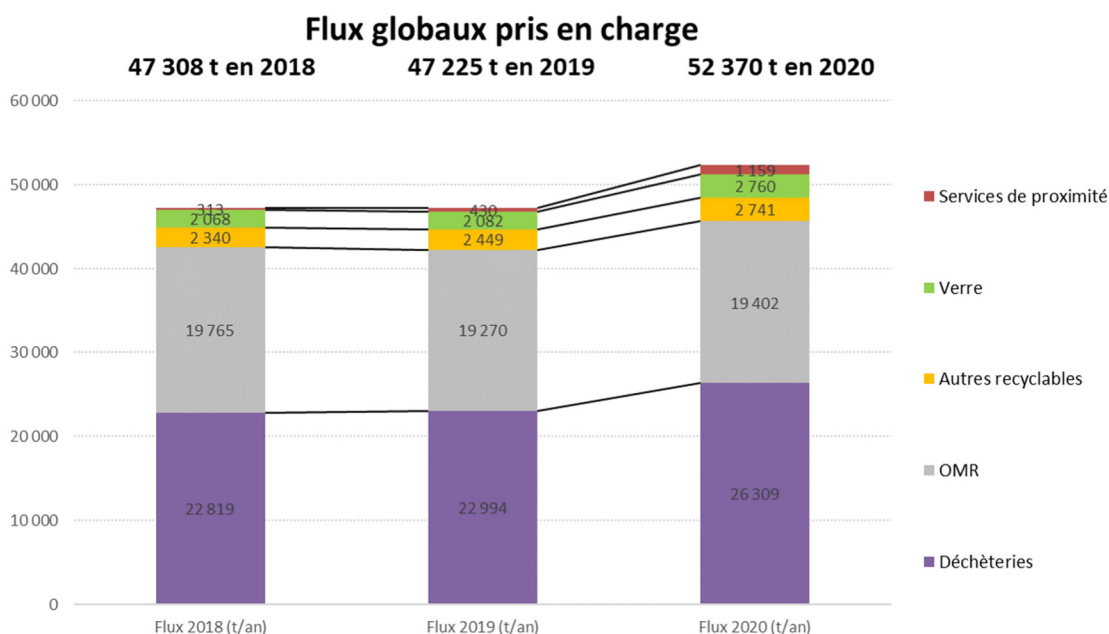
Les ratios de production par habitant sont donc calculés en tenant compte de ces populations desservies.

LES FLUX GLOBAUX

En 2020, l'agglomération a géré près de **52 400 tonnes de déchets**, soit environ **5 150 tonnes de plus qu'en 2019**. Cette forte hausse s'explique par la prise en charge totale des compétences collecte, tri, traitement et déchèterie des territoires du SICDOM (ex-CCPL et ex-CCPO). Ces territoires n'étaient jusqu'alors que partiellement collectés par l'agglomération (uniquement les déchets résiduels).

Les déchèteries à Livarot et Orbec ont par exemple accueilli plus de 3 900 tonnes de déchets en 2020 alors que les performances de ces sites n'étaient pas comptées en 2019. De la même manière, on peut estimer que les 1 180 tonnes de recyclables (verre et autres emballages) supplémentaires collectées en 2020 proviennent en grande partie de ces nouveaux secteurs desservis.

Figure 21 : Les flux captés sur le périmètre de desserte de l'agglomération (en tonnes)

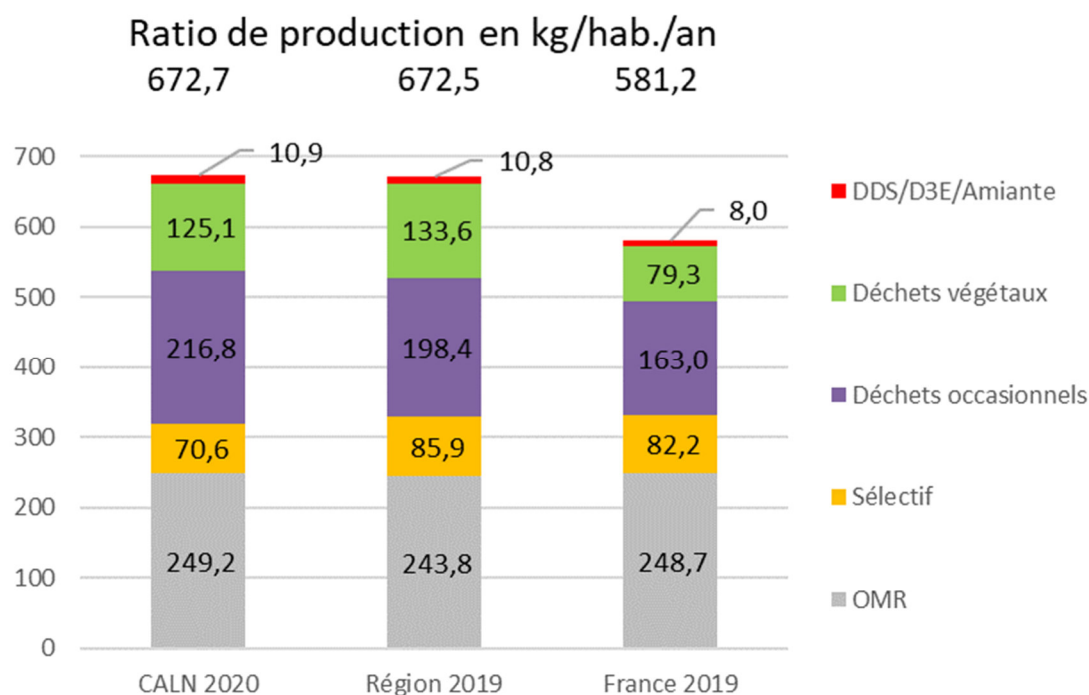


Notons que l'évolution affichée sur les services de proximité est à mesurer car la distinction de certains flux n'est possible que depuis mi-2019 : les flux de déchets verts collectés en bennes déportées ou au porte-à-porte étaient auparavant parfois intégrés aux apports en déchèterie.

L'analyse de ces données ramenées à l'échelle individuelle (ratio de production en kg/hab./an) montre une similitude des performances communautaires avec les indicateurs régionaux (source : Observatoire régional des déchets de Normandie). En effet, **le ratio global observé sur l'agglomération est identique à la donnée normande avec 673 kg/hab./an.** Cependant, on note :

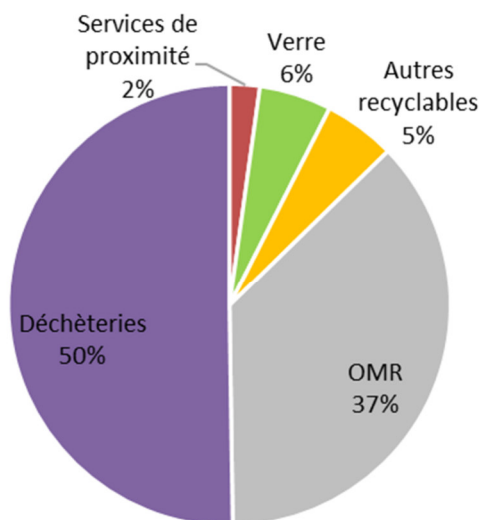
- Une marge de progression sur le sélectif puisque le taux de collecte communautaire est inférieur de 18 % à la moyenne régionale.
- Une production de déchets occasionnels (encombrants collectés en déchèterie ou en ramassages spécifiques) supérieure de près de 10 % à la valeur normande. L'absence de contrôle et de facturation des dépôts des professionnels peut être un facteur d'explication de cette observation.

Figure 22 : Les flux captés sur le périmètre de desserte de l'agglomération (en kg/hab./an)



La majorité des déchets gérés par l'agglomération (50%) transite par une des huit déchèteries communautaires.

Figure 23 : La part des différents flux captés



« Plus de 60% des déchets collectés auprès de la population font l'objet d'un tri par cette dernière soit en déchèterie soit via les collectes sélectives d'emballages et de papiers. »

FOCUS SUR LES FLUX DE DECHETERIES

26 300 tonnes de déchets ont transité dans le réseau des 8 déchèteries gérées par l'agglomération, soit **338 kg/hab./an**.

Plus d'un tiers des apports est constitué de déchets végétaux, issus de l'entretien des espaces verts privés ou publics (115 kg/hab./an).

Les déchets non valorisés et les déchets inertes, qui rejoignent des installations de stockage, représentent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} flux.

Les flux captés en 2020 dans les déchèteries sont en progression de 14 % (environ 3 300 tonnes) par rapport à 2019 :

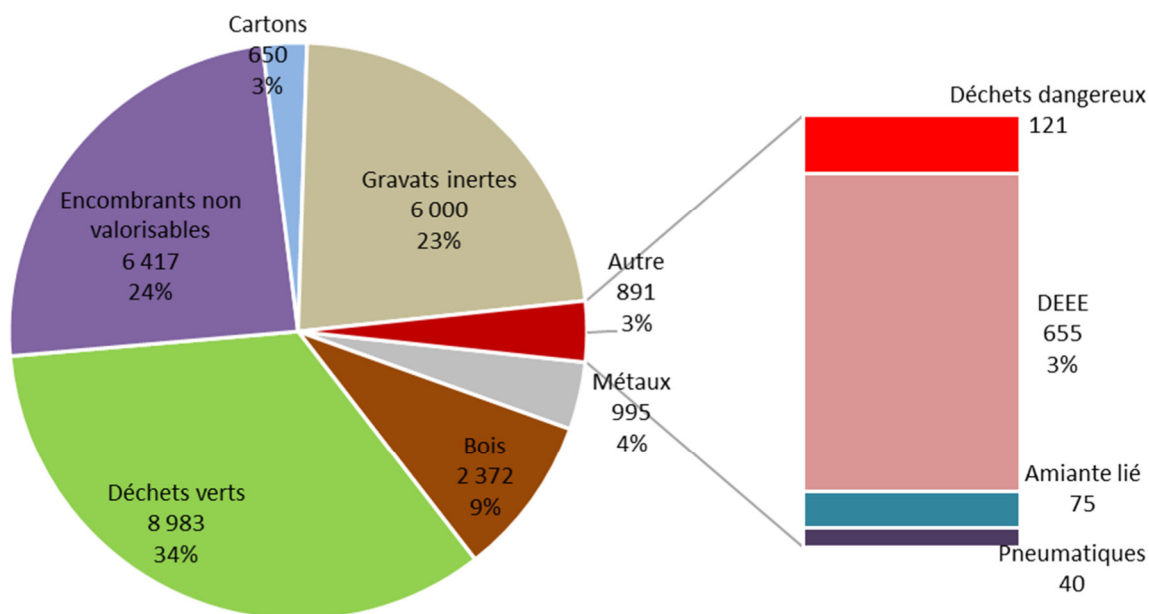
cela s'explique par l'intégration des déchèteries de l'ex-SICDOM à Livarot et Orbec. Lorsqu'on exclut ces deux sites de l'analyse, le tonnage global est relativement stable à l'exception des inertes dont le flux a cru de 24 % sur les 6 autres sites.

On peut également noter que les dépôts de déchets électriques et électroniques (DEEE) et de déchets diffus spécifiques (DDS) continuent de progresser avec respectivement + 34 et + 24 % (+4 et + 3% sur l'ancien périmètre). Ce phénomène s'explique par une meilleure captation du flux. Les déchèteries ont un meilleur taux d'équipement et une signalétique adaptée.



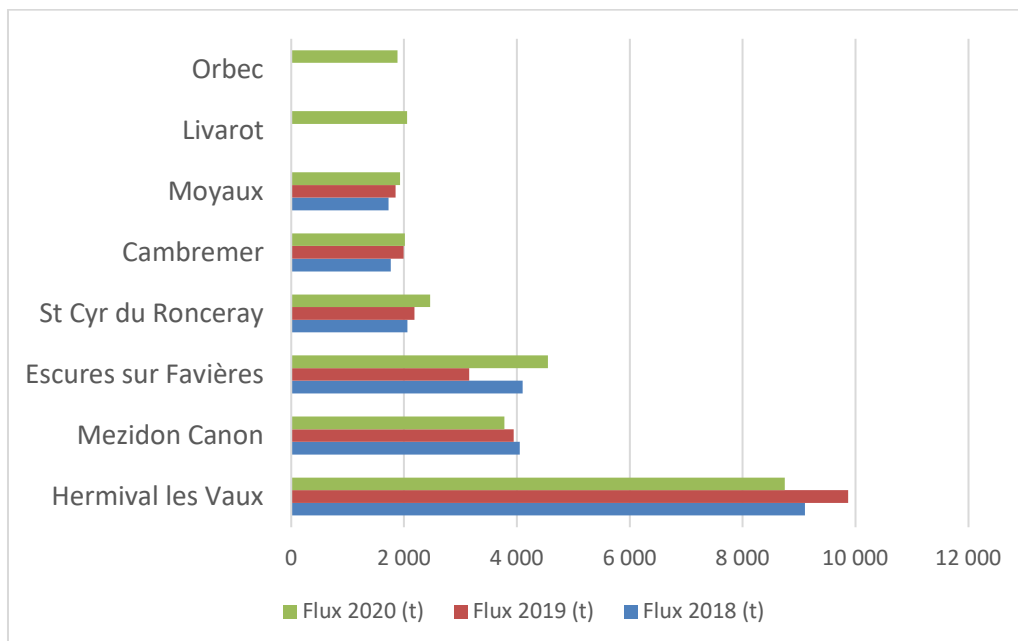
La captation des pneumatiques a doublé du fait de l'intégration des 2 déchèteries du SICDOM (Livarot et Orbec) qui disposent également de cette filière. En 2019, seule la déchèterie à Hermival-les-Vaux accueillait les pneus usagés.

Figure 24 : Part des différents matériaux collectés en déchèterie (26 309 t collectées)



La déchèterie située à Hermival-les-Vaux capte près d'un tiers des flux. La fin des travaux à Escures sur Favières et l'intégration des déchèteries de Livarot et Orbec contribuent à un rééquilibrage de la répartition entre les déchèteries du territoire.

Figure 25 : Comparaison et évolution des flux par déchèterie (en tonnes)

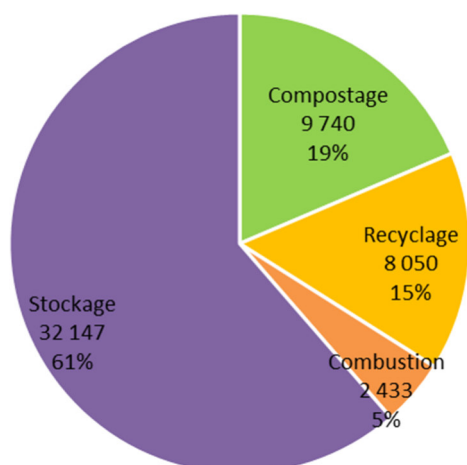


En l'absence de suivi de la fréquentation sur les déchèteries communautaires, il n'est pas possible d'analyser précisément ces évolutions mais l'ouverture de tous les sites à tous les habitants du territoire quelle que soit leur domiciliation peut avoir réorienter des flux d'une déchèterie à l'autre. C'est notamment le cas pour la déchèterie à Mézidon-Canon dont la configuration ne permet pas d'absorber la forte fréquentation dont elle fait l'objet. Certains usagers se reportent donc sur la déchèterie à Escures-sur-Favières proche, laquelle est équipée d'une grande plateforme pour les végétaux, les déchets de bois et les déchets inertes.

PERFORMANCES DE VALORISATION

Le taux de valorisation global atteint 42 % sur le territoire en 2020. Ainsi, 23 550 tonnes de déchets collectés par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie rejoignent des filières de valorisation (compostage, recyclage ou valorisation énergétique) mais plus de 32 500 tonnes étaient encore enfouies dans des installations dédiées (déchets résiduels, déchets inertes, déchets d'amiante lié, déchets non valorisés des déchèteries) en 2020.

Figure 26 : Performances de valorisation (en tonnes)



« La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de valorisation matière à 65 % pour 2025. Le résultat de la CALN est de 34 % en 2020. L'atteinte de cet objectif va donc nécessiter d'importants efforts de réduction du flux global et de tri des déchets finalement produits. »

Les déchets résiduels (poubelle noir) sont encore enfouis en 2020 mais l'adhésion de l'agglomération au SYVEDAC à compter du 01/01/21 permettra de réduire l'enfouissement au profit de la valorisation énergétique (production de chaleur et d'électricité).

Néanmoins, pour respecter les obligations réglementaires il conviendra de détourner encore 16 000 tonnes des filières d'élimination (stockage ou incinération).

De plus en plus de déchets captés en déchèterie font l'objet d'une valorisation par le biais de l'accroissement des filières dédiées. Ainsi, **60% des déchets apportés en déchèterie sont valorisés** (végétaux, bois, métaux, cartons, pneus, une partie des DEEE, du mobilier...).

BILAN FINANCIER

Les données financières ci-dessous sont issues du compte administratif 2020 et intègrent les coûts de collecte et tri des recyclables, traitement des déchets résiduels et les coûts des déchèteries de l'ex-SICDOM à compter du 1^{er} janvier 2020.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement se sont élevées à plus de 284 k€. Elles comprenaient principalement :

- L'acquisition de deux **compacteurs** pour la déchèterie à Escures-sur-Favières pour 114 K€ et la mise en place d'une nouvelle **signalétique** associée.
- Le deuxième et dernier versement de la participation au capital de la **SPL Normantri** pour 86 K€. Le premier versement de 50% avait été fait en 2019.
- Les remboursements d'emprunts pour 28 K€.
- Des dépenses d'équipement diverses pour 22 K€ avec notamment l'achat de bacs roulants de 770 litres pour remplacer les bacs de regroupement de 1 100 litres du secteur de Livarot (trop lourds et source de casses mécaniques) ainsi que l'achat de chariots de pré-tri des DDS pour les déchèteries.
- Les reprises de subventions à hauteur de 15K€.
- La modification des installations électriques pour mise en sécurité du garage de la base logistique à Saint-Pierre-sur-Dives à hauteur de 11K€.



« Des investissements pour optimiser les coûts de gestion et améliorer la qualité et la sécurisation du service. »



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à **8 485 k€**. La principale ressource financière du budget déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui représente 88 % des recettes de fonctionnement et couvre 85% des dépenses de fonctionnement.

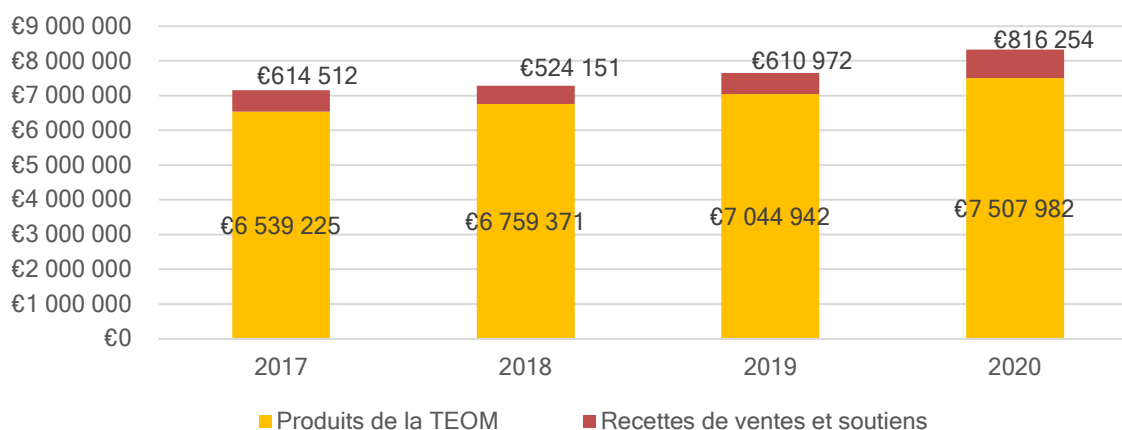
Le budget annexe déchets est également alimenté par :

- Les **produits des ventes de matériaux** et les **soutiens financiers** des éco-organismes (chapitre 70) liés aux collectes sélectives et au tri en déchèterie.
- Les **compensations financières versées par des collectivités voisines** pour les services assurés par l'agglomération au chapitre 74 : Cdc du Pays de Falaise, Normandie Cabourg Pays d'Auge (la participation 2020 de la Cdc Terre d'Auge a été perçue en 2021).

Figure 27: Décomposition des recettes de fonctionnement 2020

POSTE	MONTANT	PART
Atténuations de charge (chapitre 13)	2 534 €	0,03%
Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	816 254 €	9,62%
Impôts et taxes (chapitre 73)	7 507 982 €	88,48%
Dotations et participations (chapitre 74)	133 068 €	1,57%
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	61 €	0,00%
Produits exceptionnels (chapitre 77)	9 965 €	0,12%
Opérations d'ordre (chapitre 42)	15 936 €	0,19%
TOTAL	8 485 801 €	100,00%

Figure 28 : Evolution des principales recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

En 2020, le montant total des dépenses de fonctionnement du budget annexe « déchets » de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'élève à **8,8 M €**.

Figure 29 : Décomposition des dépenses de fonctionnement 2020

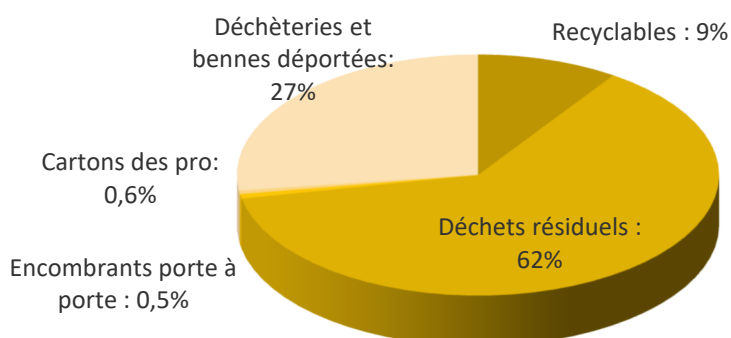
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	PART
Charges à caractère général	7 442 398 €	84.30%
Charges de personnel	802 081 €	9.08%
Autres charges de gestion courante	216 170 €	2.45%
Virement à la section investissement	214 056 €	0.01%
Charges exceptionnelles	153 484 €	1.74%
Charges financières	489 €	2.42%
TOTAL	8 828 679 €	100%

Les charges à caractère général représentent 84 % de ces dépenses. Elles comprennent en particulier les contrats de prestation de service à hauteur de 88 %, soit 6 571K€ contre 5 750K€ en 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, la reprise des compétences collecte et tri des recyclables, traitement et gestion des déchèteries de l'ex **SICDOM expliquent en grande partie cette augmentation** (en contrepartie de la contribution au SICDOM versée auparavant au chapitre).

En 2020, les autres charges de gestion courante correspondent uniquement à la contribution versée au SMEOM de la région d'Argences.

Figure 30 : Décomposition des dépenses de service par flux de déchets



« 62 % des dépenses de service sont liées aux déchets résiduels qui représentent seulement 37 % des flux collectés ! »

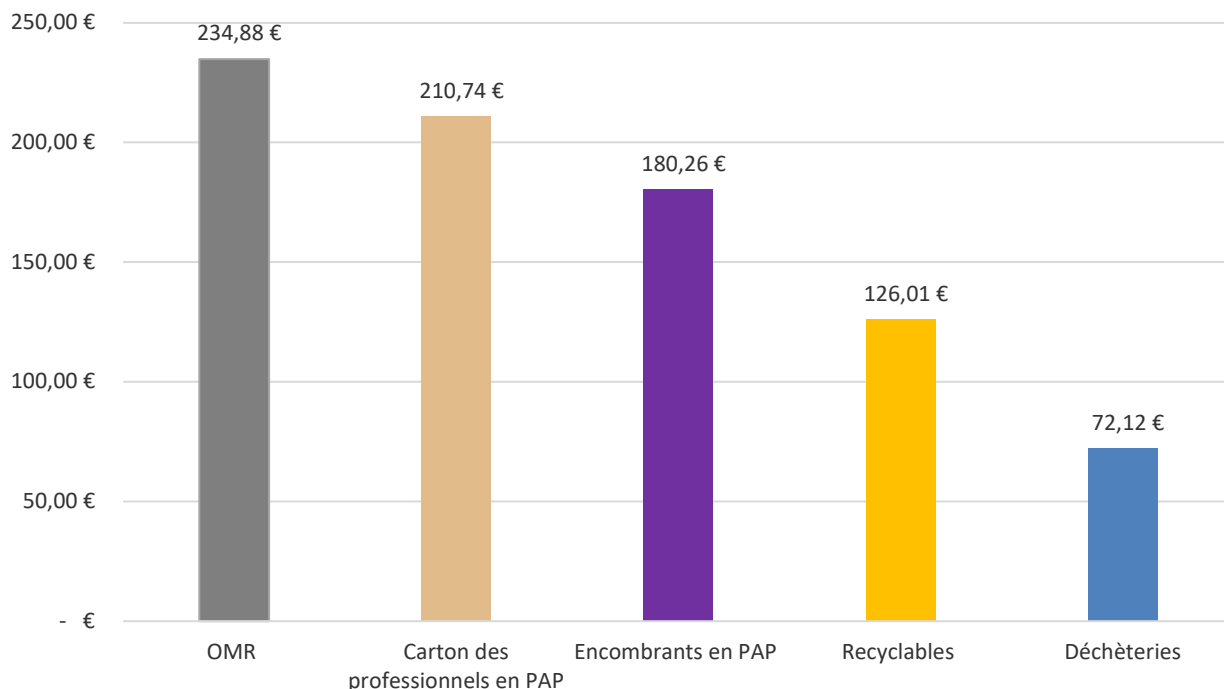
Alors que les déchèteries permettent de capter la plus grande partie des déchets des habitants du territoire, leur fonctionnement ne représente qu'un peu plus d'un quart des dépenses de service. En outre, elles permettent de mobiliser des recettes industrielles par le biais de la vente de matières (métaux essentiellement) et des soutiens des éco-organismes (financiers et/ou opérationnels) pour la collecte et le traitement des déchets d'ameublement, des déchets électriques et des déchets dangereux.

A l'inverse, les déchets résiduels concentrent la grande majorité des dépenses alors qu'ils ne sont plus le flux majoritaire.

Focus sur les coûts de revient par service

Ainsi, le coût de revient d'exploitation des déchèteries est le plus faible de tous les services mis en œuvre par la Communauté d'agglomération à moins de 25 €/hab. (72 €/t).

Figure 31 : Coût à la tonne par type de déchet (déduction des recettes : ventes matériaux et soutiens éco-organismes)



De la même manière, les recettes générées par le tri des recyclables induisent un coût de revient final à moins de 9 €/hab (126€/t), alors que cette valeur est de plus de 56 €/hab. pour les déchets résiduels non triés (235€/t).



La collecte et le traitement d'un sac de 3,5 kg d'ordures ménagères résiduelles coûte en moyenne 0,82 €.



3,5 kg d'emballages triés coûtent en moyenne 0,44 € pour la collecte et le tri.

Focus sur l'exploitation des déchèteries

La décomposition du coût de fonctionnement des déchèteries montre la répartition suivante des postes de dépenses (déduction faite des recettes de valorisation et des soutiens).

Figure 32 : Dépenses de fonctionnement des déchèteries

POSTE	MONTANT PAR AN
Haut-de-quai (agents, entretien du site, accueil usagers)	500 342 €
Transport y compris compactage	572 216 €
Traitement	1 115 249 €
Recettes de valorisation / soutien	-209 656 €
TOTAL	1 978 151 €

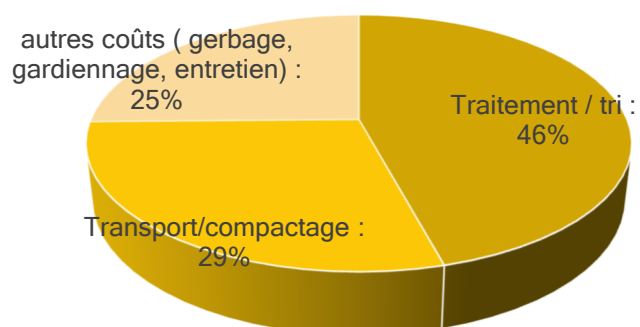
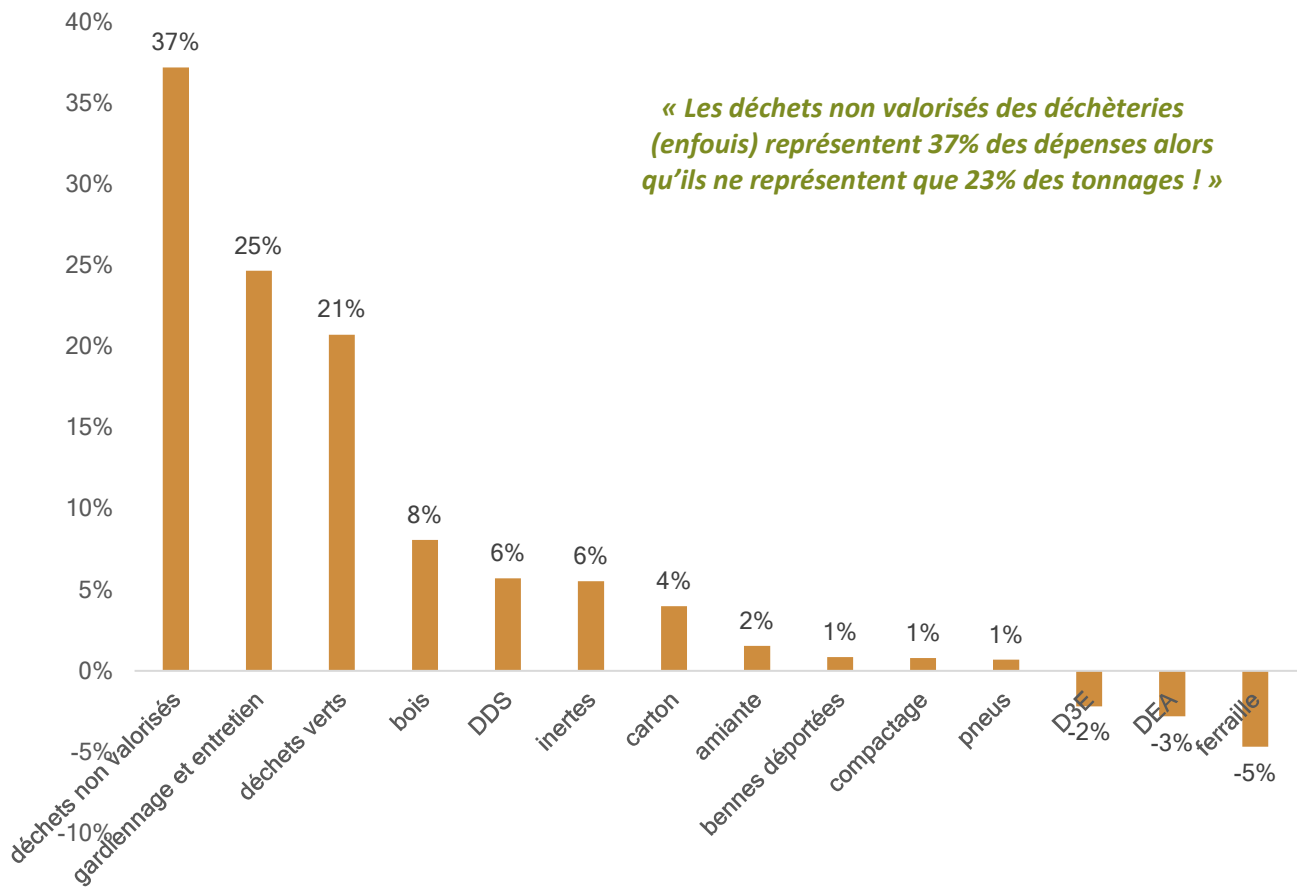


Figure 33 : Répartition des dépenses de fonctionnement des déchèteries par flux



ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation mises en place par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sur la prévention et la gestion des déchets sont majoritairement orientées vers les enfants par le biais d'animations scolaires.

EDUCATION AU TRI ET A LA REDUCTION DES DECHETS EN MILIEU SCOLAIRE

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a mis en place un programme d'éducation à l'environnement à destination des

« Près de 980 enfants sensibilisés à la prévention et au tri des déchets en 2020. »

établissements scolaires de son territoire dénommé « **Y'a pas de mauvaises graines** ». Un appel à projets sur l'ensemble des thématiques environnementales est proposé aux enseignants, leur permettant de bénéficier d'interventions en classe ou de visites de sites, en **lien avec les programmes scolaires**. Ces **séances sont prises en charge financièrement par l'Agglomération Lisieux Normandie**. En contrepartie, le service Développement Durable qui pilote ces actions demande aux établissements de réaliser un projet concret (ex : création d'expositions sur les filières des déchets, sculptures d'objets recyclés...).

En 2020, l'action a touché :



- ◆ **40 classes** (de la maternelle au collège) qui ont bénéficié d'animations sur la thématique des déchets. Ces animations se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées, selon les projets, ce qui a représenté 66 demi-journées de présence en classe des animateurs de l'agglomération.

- ◆ **980 élèves** sensibilisés au tri mais aussi à la prévention et au réemploi.

Toutes les interventions alternent des séquences théoriques et des séances pratiques à l'aide de jeux

et d'outils pédagogiques. **Un diagnostic sur la gestion des déchets de l'école est proposé aux classes pour permettre d'engager des actions de réduction des déchets et améliorer la qualité du tri.**

Différents sujets sont abordés : réduction des déchets, tri des recyclables, compostage, éco-consommation, gaspillage alimentaire.

La crise sanitaire a eu un impact fort sur les interventions en milieu scolaire. Seuls 55 % des interventions initialement prévues ont été réalisées. Toutes thématiques confondues, des interventions étaient programmées dans 61 classes, soit 1 420 élèves.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Au-delà des animations scolaires, le service Développement Durable mène des actions de sensibilisation à destination du grand public. Celles-ci viennent répondre à une demande croissante des acteurs locaux (organismes de formation, services à vocation sociale, associations, etc.) ou sont mises en place à l'initiative du service lui-même. Leur format est très varié : depuis la tenue de stands lors d'animations en pieds d'immeubles (en partenariat avec des bailleurs sociaux « Partélios... ») jusqu'à l'animation d'**ateliers sur les consignes de tri** avec des jeunes, des familles ou des adultes en formation et/ou en difficulté, en partenariat avec la mission locale, l'ACSEA, le centre socio-CAF, le CIDFF, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, des jeunes en Institut Médico Educatif ...

Tous les événements du types foires, salons, mais aussi les formations n'ont pas pu avoir lieu à la suite de la crise sanitaire. Les interventions ciblant les autres publics qui ont été maintenues l'ont été avec des jauges relativement faibles.

Il y a également eu une intervention dans une maison de retraite.

Figure 34 : Actions de sensibilisation à destination du grand public

Public	Nb PERS	Contenu	Partenaire
Agents CALN	16	Atelier de sensibilisation aux gaspillages alimentaires, ateliers zéro déchets...	
Grand public	35	Tous les événements (foires/salons...) annulés, Ateliers Zéro déchets en pieds d'immeubles	Partélios
Adultes en formation	8	Sensibilisation aux consignes de tri, ramassage de déchets	Mission locale
Adultes	24	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	CIDFF
Public en formation	0	Reporté pour causes sanitaires	
Public en difficulté	95	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...), ramassage de déchets, visite de centre de tri et d'enfouissage	IME, Apprentis Orphelins d'Auteuil
Maison de retraite	30	Mise en place des conteneurs de tri sensibilisation des usagers	
Familles	100	Sensibilisation consigne de tri et ateliers zéro déchets...	Médiathèques de l'a CALN, CAF
Jeunes (hors scolaires)	44	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	Centre de Loisirs Ville de Lisieux

Dans une démarche d'éco-exemplarité, le service a également déployé ses actions en direction des agents de l'Agglomération. Ce qui a conduit à la création des « **Pauses durables** » proposées sur le temps du déjeuner aux agents dans le cadre de la marque employeur NorKing avec des ateliers sur le gaspillage alimentaire ou la fabrication de produits d'entretien faits maison...

Les autres services de l'Agglomération sont encouragés à relayer cette démarche. C'est ainsi que **des actions sont mises en place avec le service culturel et en particulier les médiathèques et bibliothèques qui ont accueillis des ateliers Do It Yourself**, par exemple à l'occasion de la Quinzaine Zéro Déchet, à destination des familles dans les différentes médiathèques du secteur.

INTERVENTIONS CIBLEES

Enfin, le service Prévention et gestion des déchets intervient ponctuellement auprès des usagers et des élus du territoire pour rappeler les consignes de tri et de présentation des déchets. Ces interventions sont déclenchées lors de la mise en place de bacs dans les secteurs concernés ou lorsque des problèmes sont rencontrés au cours des collectes (mauvaise présentation de déchets, bacs jamais rentrés, plaintes de riverains ou des communes...). Des Mémo-tri et des consignes de tri sont alors distribués en porte-à-porte. Idéalement, les agents vont directement à la rencontre des administrés, particuliers ou professionnels. Les différentes périodes de confinement ont réduit les interventions ciblées, le porte à porte a principalement été effectué à partir de la fin d'année 2020.

Figure 35 : Interventions auprès des usagers

Public	Nb interventions	Contenu	Secteur
Entreprises	3	Accompagnement pour la mise en place du tri	Lisieux
Porte à Porte	40	Rappel des consignes de tri et des bonnes pratiques	Lisieux

LISTE DES ABREVIATIONS

- CALN : Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- CS : Collecte Sélective
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (notamment les piquants, coupants, tranchants)
- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques ou déchets chimiques
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, appareils numériques, informatiques, appareils électriques...)
- EDD : Education au Développement Durable
- ISDUND : Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
- LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- OMR : littéralement « ordures ménagères résiduelles », vocabulaire ayant évolué vers « déchets résiduels »
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
- RS : recyclables secs (emballages en verre, plastique, métal ou carton et papiers)
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

Service Environnement

T. 02 50 68 90 27

environnement@agglo-lisieux.fr

www.lisieux-normandie.fr